

Lettre du 12 avril 2023

Mobilité des personnels de direction : résultats du 1er mouvement et recours

La 1ere phase du mouvement est donc passée, faisant son lot de satisfaits, mais également de déçus. L'analyse que nous pouvons faire en l'état actuel des opérations est que ce 1^{er} mouvement 2023 est très limité, plus encore que les années précédentes. Un chiffre est très parlant à ce sujet : 544 postes officiellement vacants pour ce 1^{er} mouvement 2023 contre 637 en 2022. Autrement dit, 544 chaînes ont été créées cette année contre 637 l'année dernière. En faisant une analyse plus fine, on peut en outre constater que nombre de chaînes ne portaient pas d'établissements 4ex...

Les raisons de ce phénomène sont multifactorielles, mais on peut bien évidemment penser au climat social actuel empreint d'incertitudes et de craintes, à l'augmentation du coût de la vie qui pousse les collègues à effectuer une année supplémentaire, etc...

Après échange avec le ministère sur ce mouvement, ils pensent qu'il n'est pas impossible que le 2^{ème} mouvement soit plus important. Espérons !

Suite à ce mouvement, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire un recours. Pour cela, vous vous rendez sur votre portail agent et indiquez tout simplement que vous souhaitez faire un recours, en mandatant FO.

RH-DE-DEMANDE DE RECOURS À L'ISSUE DU MOUVEMENT DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Résultat du mouvement *

Je n'ai pas obtenu de mutation.

En sélectionnant cet élément vous confirmez n'avoir reçu aucune affectation à l'issue du mouvement.

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielle relatives à la mobilité des personnels, si vous le souhaitez vous pouvez vous faire accompagner par une organisation syndicale.

Organisation syndicale *

- Aucun
- CFDT
- CGT Educ' action
- FO
- FSU
- SNALC
- UNSA
- Autre

Sélectionnez un syndicat ou aucun si vous ne souhaitez pas être représenté-e. Si le syndicat de votre choix n'apparaît pas la liste, cliquez sur Autre pour l'indiquer.

Phase *

Phase 1 ▼

N'oubliez pas de nous envoyer en parallèle le mandat que vous trouverez sur l'[IDFLASH 19](#). En réalisant cette demande de recours, vous indiquez au ministère que vous faites un recours. Mais vous ne nous en informez pas !

D'autre part, nous vous rappelons que la phase d'extension des vœux est ouverte du jeudi 13 avril au mardi 18 avril. N'oubliez pas de nous indiquer également que vous avez réalisé une modification de vos vœux.

Enfin, la reconstitution du mouvement est en cours et il sera très prochainement disponible sur le site Idfo. Pour des questions de RGPD, nous vous présenterons les postes qui ont bougés sans indiquer d'aspect nominatif. Vous pourrez ainsi, via les RNE avoir une idée du mouvement.

Bon courage à tous.

Le pôle mobilité

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)